

Défendre ses droits... tout un travail !!



Rapport d'activités 2018-2019

www.attaat.org

332, rue Perreault Est, bureau 211
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C6
administration@attaat.org
coordonnateur@attaat.org
Tél : (819) 797-5004
Télécopie : (819) 797-5536

I- Missions et objectifs de l'ATTAAT

ATTAAT

L'Association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT) est une association à but non lucratif regroupant les travailleuses et travailleurs victimes d'accidents ou de maladies professionnelles.

MANDAT

Son mandat est de soutenir et aider les membres de l'association à l'échelle locale et régionale tout en procurant divers services professionnels tels que; diffusion d'informations, d'accompagnements, de références juridiques, médicaux et psychosociaux. L'ATTAAT croit aux principes de la défense des droits collectifs ainsi qu'à l'action communautaire.

L'ATTAAT estime que les victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles devraient pouvoir décider de leurs conditions de vie, sans atteinte à leurs droits. Nous croyons qu'une association régionale comme la nôtre peut atteindre ses objectifs en fournissant la formation et les ressources nécessaires.

FONDÉE

Fondée en 2001 par monsieur Yvan Arseneault, ainsi qu'un groupe de travailleurs accidentés, l'ATTAAT a toujours assuré la pérennité de ses services, malgré les obstacles que ses membres fondateurs ont dû surmonter au fil des années.

ACTIVITÉS

Par ses activités, l'ATTAAT favorise la mise en commun des analyses et préoccupations de ses membres. Ainsi, elle soutient et renforce le mouvement d'actions populaires de défense des droits des victimes d'accidents et de maladies professionnelles qui grâce à un message cohérent et à une mobilisation concertée avec d'autres regroupements d'action communautaire. Elle joue un rôle primordial dans la lutte pour la défense et l'amélioration des droits de l'ensemble des victimes de lésions professionnelles en Abitibi-Témiscamingue.

Des services de consultation et de suivi de dossiers sont offerts aux victimes d'accidents et de maladies professionnelles afin de les aider dans leurs démarches et procédures auprès des employeurs. Des cafés-rencontres et des formations sont organisés pour leur permettre de faire valoir leurs intérêts.

2- Vie démocratique

L'ATTAAT compte actuellement une cinquantaine de membres (50) répartis sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette baisse est à cause que plusieurs accidentés venant nous consulter qu'ils soient syndiqués ou non refusent d'adhérer à notre association soit parce que 20\$/l'année leur paraît un gros montant soit parce qu'ils préfèrent rester dans la confidentialité en faisant un don anonyme. Compte tenu de notre subvention qui demeure insuffisante pour répondre aux besoins des accidentés de travail, nous demandons aux accidentés sans être tenus à aucune obligation d'adhérer à notre organisme pour supporter nos démarches de défense de droits collectifs.

Cette année, nous avons répondu à 308 appels téléphoniques contrairement à 230 appels l'année passée pour des demandes d'informations, d'appui à la rédaction, de soutiens et d'interventions variées. Cette diminution est due à la réduction des heures de travail. Le conseil d'administration qui est au nombre de 7 personnes a pu compter sur la collaboration de son équipe. Nous retrouvons au sein de l'association un directeur général et une coordonnatrice.

Au cours de l'année, les membres du conseil d'administration ont tenu sept (7) rencontres comprenant l'Assemblée générale annuelle. Elles ont permis de faire progresser l'association dans ses activités de défense des droits de ses membres et poursuivre son action communautaire, tout en supportant les démarches des autres organismes de défense de droits collectifs.

3- Éducation populaire autonome

L'ATTAAT est une association régionale qui oeuvre avec les travailleuses et les travailleurs accidentés. Les sujets sociopolitiques touchant les victimes de lésions professionnelles nécessitent souvent d'être vulgarisés pour en assurer leur bonne compréhension. À cet effet, l'ATTAAT transmet continuellement de l'information touchant les travailleurs et travailleuses accidentés du travail.

3.1 Rencontre

Rencontre avec la Députée Suzanne Blais pour discuter du rehaussement de notre financement et lui réclamer une aide financière via le programme de soutien à l'action bénévole pour l'année 2019. Elle a démontré une attitude positive tout en se disant très préoccupée par les situations que vivent les accidentés du travail et nous a demandé de lui préparer un document détaillé et présentable contenant toutes nos revendications (chiffres et statistiques si possible) pour convaincre son parti à rehausser notre financement.

Nous avons demandé l'aide ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs et ministre régional Pierre Dufour en décembre 2018 pour le sensibiliser à l'importance de respecter le Cadre de référence du gouvernement dans l'octroi des sommes promises pour le prochain budget.

Dîner-rencontre avec tous les organismes des deux maisons communautaires, une occasion de se faire connaître entre nous.

Rencontre avec la population de Rouyn-Noranda le 14 décembre 2018 pour faire tirer les noms des trois gagnants des prix de notre deuxième collecte de fonds.

3.2 Informations

Nous avons envoyé une lettre le 22 novembre 2018 avec une copie conforme aux trois députés de la région pour réclamer le rehaussement de notre financement.

Malgré la collaboration exceptionnelle de plusieurs acteurs : **IGA Marché Extra Bélanger, Desrochers Mongeon Avocats, Coup d'pouce Copies et Coop IGA Amos Extra** notre deuxième et dernière levée de fond était un échec du point de vue des membres (417 billets vendus sur 1500) à cause des préjugés et le manque de bénévolat, car personne ne voulait s'y impliquer par peur d'être coupé (c'est ridicule de penser que la CNESST pourrait couper les prestations d'un travailleur accidenté juste parce qu'on aide l'organisme à la vente de ses billets).

Nous allons chercher d'autres façons pour amasser de l'argent afin de garder nos bureaux ouverts tout au long de l'année et répondre aux besoins des accidentés de travail. Par ailleurs, nous avons fermé le compte de la levée de fond. Cet événement nous a permis de ramasser un montant de 2085\$ le 14 décembre 2018 ce qui nous a rendu possible le paiement de quelques charges de l'association.

3.3 Soutien et aide aux membres

Dernièrement, les accidentés ont rapporté leurs frustrations face aux agents de la CNESST, car ils se font dire soit en personne ou au téléphone que leur dossier est irrecevable à la CNESST et que même s'ils réclament leurs droits ou contestent une décision, il faut qu'ils aillent juste au bout dans leur dossier ce qui va leur coûter d'énormes frais juridiques inutilement et donc reviennent nous voir lorsque le délai de 30 jours pour réclamer leurs droits aux indemnités ou pour contester est dépassé (30 jours pour contester) et perdent de ce fait tous leurs droits à cause des mauvais conseils reçus par les agents de la CNESST.

Aussi, de plus en plus d'accidentés qui sont syndiqués viennent nous voir parce qu'ils sont soit mal représentés ou n'ont plus confiance en leur syndicat.

Autres problématiques, les orienteurs de la CNESST mettent beaucoup de pression pour que les accidentés se trouvent un emploi convenable presque au même salaire que ce qu'il gagnait auparavant et peu importe lequel afin que la CNESST lui donne le moins possible en termes de prestations. Le problème c'est qu'après un mois ou deux à suivre des formations ou à faire des travaux légers chez leur employeur initial, ils se font mettre par la suite à la porte par leur employeur ou par manque de travail dans le domaine que l'orienteur a choisi pour eux, retourne voir le médecin pour faire une rechute pour ouvrir leur dossier à nouveau, malheureusement, c'est automatiquement refusé à la CNESST.

À la lueur de tous ces constats, nous faisons de notre mieux pour que bon nombre d'entre eux qui développent également des lésions psychologiques de la part de leur employeur ou de la CNESST (CSST) suite aux problèmes vécus soit à cause des multiples contestations dans leur dossier ou des délais qui sont assez longs puissent se faire indemniser par les moyens que nous avons en notre possession.

3.4 Organisation de cafés-rencontres

Trois cafés-rencontres ont eu lieu dans la région soit à : Rouyn-Noranda, Amos et La Sarre. La Quatrième programmée pour Val-d'Or a été annulé à la dernière minute pour des raisons de maladies. l'ATTAATa organisé trois (3) cafés-rencontres thématiques, dont le but était d'informer les membres sur des sujets liés au processus de défense des droits dans les dossiers de CNESST. Des thèmes tels que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le harcèlement, la pension à vie et le financement inadéquat de notre organisme ont été abordés et ont suscité un intérêt auprès des participants.

3.5 Site internet

l'organisme à but non lucratif met à la disposition des travailleurs accidentés un site internet www.attaat.org qui est toujours mis à jour régulièrement pour assurer en tout temps le maintien d'informations et de prise en charge.

3.6 Journal Le lésionnaire

L'ATTAAT a publié en version papier et PDF, un (1) journal, *Le Lésionnaire*, en janvier 2019. Ce journal permet d'informer les victimes de lésions professionnelles des différents sujets sociopolitiques qui les touchent. De plus, cela nous permet d'informer les travailleurs et travailleuses accidentés de nos activités à venir, de nos principales revendications et batailles menées.

3.7 Formation

Dans le but d'être à jour et de s'outiller, une employée de l'ATTAAT a suivi un colloque à Montréal « *Activité de formation professionnelle reconnue par le Barreau du Québec (6 h)* » **Retour au travail après une lésion professionnelle : quelle mise en oeuvre pour les travailleuses et travailleurs précaires?**

- *Projet d'intervention en santé et sécurité au travail* (professeure Nabiha Benyamina Douma) pour la session Hiver 2019 à l'UQAT. Note : 91.40/100

4- Mobilisation sociale

L'ATTAAT s'est jointe fréquemment à des activités de groupes RODCD pour défendre des intérêts communs. Elle s'est associée avec d'autres organismes dans le contexte d'en retirer des résultats positifs. Ces mobilisations collectives avaient pour but de changer une situation sociale, favorable à nos membres, selon nos valeurs et nos motivations. Les mobilisations collectives témoignent d'une conscience collective de ceux et celles qui y participent, et d'une construction des identités sociales.

4.1 Recherche

Une deuxième levée de fond nous a poussés à rechercher des dons parmi les commerçants de l'Abitibi-Témiscamingue pour notre dernière collecte de fonds afin de mieux répondre aux accidentés de travail (la deuxième levée de fond était un échec comparativement à celle de l'année passée à cause de certains commerçants qui ont refusé cette année la vente de nos billets dans leurs commerces).

4.2 Appui

- ♦ Appui apporté au RÉPAT et à d'autres associations pour le rehaussement du financement à la mission de base pour les groupes en défense collective de droits et notre participation à l'atelier sur les préjugés liés à la pauvreté qui s'est donné le 16 janvier à Rouyn-Noranda.
- ♦ Appui apporté pour le lancement de la campagne « Engagez-vous pour le communautaire ». Cette campagne a pour but de mettre en valeur les impacts sociaux et la contribution à la société des organismes d'action communautaire autonome au Québec.
- ♦ Appui apporté à l'Uttam pour répondre à une enquête sur les conditions de travail et de salaire dans les groupes communautaires pour un portrait global des conditions de travail dans le communautaire et de la satisfaction des travailleuses et travailleurs à cet égard.
- ♦ Appui apporté à CTTAE pour corriger la pénalité des victimes d'accident ou de maladie professionnelle qui déposent une demande de RRQ.
« Suite à des interventions auprès de Radio-Canada à l'été 2018, un reportage a été tourné à nos bureaux, mais n'a jamais été diffusé, car il a été bloqué par Retraite Québec et la CNESST, nous avons donc entrepris des démarches pour vérifier si une option légale pouvait s'offrir à nous. Nous sommes donc en préparation, avec une équipe d'avocats estriens, pour un moyen de pression contre la CNESST et Retraite Québec. Le but du recours est de corriger la pénalité subie par les victimes d'accident du travail qui touchent de l'IRR pendant plusieurs années et qui au moment de demander la RRQ se retrouve avec une rente moins importante, car ils n'ont pas contribué au régime alors qu'ils recevaient l'IRR ».

♦ Appui apporté au RODCD pour remplir le formulaire de la consultation générale et se joindre à 150 participations afin de connaître les différentes opinions et intérêts des groupes en défense de droits.

La consultation générale se déroulait en 3 étapes distinctes :

1. **15 Novembre au 1^{er} mars 2019** : consultation de tous les organismes oeuvrant en DCD via le présent document;
2. **1^{er} mars 2019 au 31 mars 2019** : compilation de la consultation et adoption d'un document de travail par le RODCD;
3. **Avril 2019** : Rassemblement provincial de tous les organismes oeuvrant en DCD pour identifier les changements à apporter au RODCD, ces changements ont été entérinés à l'Assemblée générale du RODCD.

Toutefois, nous avons décliné l'invitation pour la rencontre nationale DCD qui se déroulait à Drummondville le 10 et le 11 avril par faute de budget (le coût de participation estimé à 152 \$/ personne).

4.3 Manifestation

Le 26 avril 2018 à Québec : notre groupe de défense collective des droits n'a pas participé à cette manifestation, car l'augmentation annoncée de 2.2 M\$ allait soutenir des services individuels comme ce nous faisons, mais les groupes qui ne donnaient pas de service individuel ont été à Québec le 26 avril 2018 pour dire au ministre Blais qu'ils sont tout aussi essentiels que ceux qui donnaient des services individuels et que les 2.2 millions de \$ doivent être investies dans du financement à mission collective et non pour soutenir uniquement des services individuels. Bien que l'augmentation annoncée de 2.2 M\$ sera un bon début, elle ne couvre qu'une partie du manque à gagner dû à la non-indexation de nos subventions. Rappelons que nous demandons un investissement de 40 M\$ afin de remplir notre mission adéquatement.

Le 28 avril 2018 : sur notre page Facebook, nous avons diffusé un message commémoratif pour les personnes décédées et/ou blessées au travail.

Le 1er mai 2018 : nous avons participé avec le Réseau Vigilance de l'Abitibi-Témiscamingue qui a organisé un rassemblement pour la journée internationale des travailleuses et travailleurs.

Lors de cette belle activité, nous en avons profité pour échanger sur les réalités de personnes de différents milieux de travail, mais aussi pour souligner des revendications qui sont communes aux milieux syndicaux et communautaires de notre région, notamment l'augmentation du salaire minimum à 15\$ de l'heure.

5- Action politique non partisane

5.1 Campagne de revendication

Le scénario de répartition des sommes pour le 9,5 M\$ a été adopté à l'unanimité par les groupes actuellement membres du RODCD. Ces derniers vont donc aller de l'avant avec cette proposition au SACAIS suite aux diverses revendications que nous avons menées pour financer les groupes en attente et les organismes moins bien financés.

Les groupes communautaires en défense collective des droits soutenus financièrement par le SACAIS ont reçu récemment une lettre signée du ministre qui indique que leur nouveau protocole d'entente sera renouvelé pour 4 ans, du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2023. Les deux hausses en 2018-2019 (en juin et octobre 2018) ainsi que l'indexation de 1% par année font partie des nouveaux montants des subventions récurrentes accordées aux groupes.

Février dernier : le ministre Boulet a annoncé en février dernier sa volonté d'inclure tous les organismes dans l'application du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) et de répartir les fonds de façon à régler les iniquités entre les groupes en fonction des paliers d'intervention.

Le 22 mars dernier : la nouvelle augmentation devrait correspondre au 9.5M\$ prévu dans le cadre de la mesure 19.2 du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS). Ces fonds ont été confirmés dans le budget 2019-2020 du gouvernement du Québec déposé.

Le 26 mars dernier : le SACAIS a envoyé une lettre aux groupes communautaires en défense collective des droits confirmant le travail sur les balises de répartition des sommes pour le rehaussement 2019-2020.

Le 31 mars dernier : les membres du RODCD réunis en assemblée générale ont adopté les deux propositions présentées en annexe à l'unanimité pour la première et à majorité pour la seconde. La première proposition adoptée permettrait un scénario de répartition qui verserait un montant fixe de 10 000 \$ à l'ensemble des groupes actuellement financés afin de consolider leurs actions, puis avec les fonds restants, amènerait l'ensemble des groupes financés, et ceux en attente de financement, à un montant minimum correspondant à 51% des seuils planchers adoptés en 2015 (selon la même méthode de répartition qui permettrait d'atteindre 100% des seuils avec les 40 M\$ revendiqués).

De plus, en réponse à la demande du SACAIS nécessaire pour entamer rapidement son processus de répartition, la deuxième proposition adoptée fournit des définitions des rayonnements territoriaux, qui ont été pensées pour être les plus claires et simples

possibles, tout en respectant l'auto-identification actuelle des groupes dans leur formulaire de demande de subvention au SACAIS.

Entretemps, nous avons contacté le SACAIS et avons discuté avec notre agent par rapport à l'augmentation de notre financement de base.

Cependant, nous continuons de revendiquer le rehaussement de notre financement de base nécessaire pour répondre aux besoins et permettre à notre organisme en défense collective de droit de remplir pleinement sa mission. Nous pouvons toutefois être fiers des efforts de mobilisation des dernières années. La victoire n'est pas loin !

5.2 Rencontre avec députés et autres

Rencontre avec la députée Suzanne Blais accompagnée de son attaché politique et de son attaché de presse le mois de janvier dans son bureau à Amos pour discuter de notre financement inadéquat. Elle a demandé d'avoir un aperçu détaillé de nos revendications en chiffres pour qu'elle puisse convaincre la CAQ (la coalition Avenir Québec) pour augmenter notre financement de base habituellement de 30.000\$/année sans aucune indexation depuis la création de cet organisme. Nous avons discuté aussi de la pension à vie (à suivre).

5.3 Référence à des Avocats(es)

À la demande des accidentés de travail de la région, nous continuons à collaborer avec le cabinet des Avocats Desroches Mongeon et de maître Bryan Beauchamp. Ils ont apporté leur soutien à nos membres.

6 - Activités de représentations

6.1 Rencontre de la Pionnière

L'association est membre du comité de gestion de la Pionnière. Ce comité se rassemble environ une fois par mois pour discuter du budget, des différents travaux qui ont été faits ou qui sont à faire pour l'entretien de la bâtisse. Des tâches peuvent être distribuées aux différents locataires.

6.2 Conseils d'administration de RPAR

Le directeur général est membre actif du conseil d'administration du Regroupement des proches aidants de Rouyn-Noranda.

6.3 Conseil d'administration de l'Alliance

Le directeur général fait partie du conseil d'administration de l'Alliance des organismes communautaires de la MRC de Rouyn-Noranda, quelques rencontres ont eu lieu au cours de l'année.

6.4 Diverses Assemblées générales annuelles

L'Association a été présente à l'AGA du Répat, du Regroupement des proches aidants de Rouyn-Noranda et l'AGA de l'Alliance.

6.5 Représentations

L'ATTAAT, à titre d'association régionale, assume ses responsabilités en défendant les intérêts des travailleurs et travailleuses accidentés syndiqués ou non syndiqués de l'Abitibi-Témiscamingue en relation avec les revendications des accidentés du travail à grandeur du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous avons répondu à 308 appels téléphoniques cette année avec une augmentation de cas délicats d'accidentés souffrant d'anxiété, de stress et d'inquiétude.

7- Ressources humaines et organisation du

travail

Bien que nous ayons eu cette année une augmentation de 7 996\$ du SACAIS, nous continuons tout de même à surveiller notre budget et couper dans nos dépenses pour pouvoir relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Une autre augmentation est à venir et nous avons très hâte de connaître le montant et espérons que cette dernière puisse nous aider à nous redresser pour faire face au financement insuffisant que nous recevons de la part du SACAIS, car nous avons été longtemps très restreints dans notre budget par manque de financement surtout que la seconde levée de fond était un échec (nous avons décidé de ne plus faire de levée de fond, car les préjugés que les gens ont des accidentés de travail sont tellement bien ancrés dans leur tête que personne ne veut nous encourager).

Pour assurer la gestion de l'organisme, nous avons pu compter sur le travail du directeur général et de la coordonnatrice.. Les dépenses pour l'année 2018-2019 ont été contrôlées tout en assurant le bon fonctionnement administratif de la permanence. La collaboration de tous les membres du conseil d'administration a été aussi essentielle au bon fonctionnement de l'association.

Ceux qui ne sont plus membres du conseil d'administration sont les personnes suivantes : Messieurs Claude Francoeur et Madame Rose Audet. D'autres personnes ont démontré leurs intérêts, mais nous favorisons autant que possible les accidentés de travail sur notre CA.

8 - Conclusion

Les membres de l'ATTAAT considèrent que l'aide que nous leur apportons est nécessaire, que l'existence de l'association est une réelle force pour faire avancer et respecter les droits des travailleuses et travailleurs accidentés. Ses services d'écoute, de soutien, d'accompagnement, de référence et d'entraide contribuent de façon exceptionnelle à diminuer et prévenir les situations d'inégalité, de discrimination, de détresse et d'exclusion toujours présentes dans notre société.

L'Assemblée générale annuelle est donc un exercice fondamental dans toute organisation démocratique et particulièrement, dans une organisation de défenses collective de droit pour faire valoir nos réalisations malgré notre très grande fragilité financière. C'est une occasion parmi d'autres de faire le point sur nos actions, nos positions sur la base de l'évaluation que l'on peut en faire en traçant les perspectives de notre action commune future. Nous remercions d'ailleurs les organisations pour l'aide financière que nous recevons chaque année de leur part ainsi que les nombreux autres partenaires financiers qui ont foi en notre mission.

Nous continuerons à venir en aide aux victimes d'accidents ou de maladie professionnelle en leur donnant les ressources nécessaires dont elles ont besoin pour qu'elles puissent défendre leurs droits : information téléphonique, référence aux différents organismes, interventions individuelles et directes avec l'accidenté, entrevue, soutien psychologique, relation d'aide, d'écoute active et d'accompagnement tout au long de leurs démarches.

L'aide apportée par l'association aux victimes de lésions professionnelles est non seulement nécessaire, mais reconnue et saluée tant par les membres eux-mêmes que par les différents acteurs du milieu. Ainsi, l'ATTAAT continuera de venir en aide aux victimes de lésions professionnelles en leur donnant les ressources dont elles ont besoin pour qu'elles puissent défendre leurs droits.

Yvan Arseneault
Directeur général
administration@attaat.org
Cell. : (819) 763-7270



Nada Rais
Coordonnatrice
coordonnateur@attaat.org
Tél. : (819) 797- 5004
Télécopie : (819) 797-5536



Annexes détaillées

Membres du conseil d'administration 2018-2019

- ✓ Denis Prince : président
- ✓ Luc Gauthier : vice-président
- ✓ Gilles Nadeau : trésorier
- ✓ Claude Francoeur : Secrétaire
- ✓ Rose Audet : administrateur
- ✓ Stéphane Bélisle : administrateur
- ✓ Daniel Perrier : Administrateur

Employés

- ✓ Yvan Arseneault : Directeur général
- ✓ Nada Rais : Coordonnatrice

Nombre de membres

Cette année l'ATTAAT compte cinquante (50) membres.

Financement

- ✓ Demande auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et à l'initiative sociale (SACAIS).
- ✓ Demande aux comités religieuses canadienne (CRC).
- ✓ Demande aux Centrales syndicales (SPGQ, FTQ, CSN, CSQ, CSSSRN, SEUAT).
- ✓ Demande auprès des députés et ministre M. Pierre Dufour, Mme Suzanne Blais et Mme Émilise-Therrien Lessard députées d'Amos et de Rouyn-Noranda.

Adhésion 2016-2017

- ✓ Membre du REPAT ;
- ✓ Membre du regroupement des aidants naturels de Rouyn-Noranda et l'AGA de l'Alliance;

Rapport d'activités : du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Mars 2018

30 mars 2018 **Conseil d'administration de l'ATTAAT.**

Avril 2018

11 avril 2018 Rencontre du conseil d'administration des maisons communautaires.
12 avril 2018 Discuter avec une journaliste de Radio-Canada au sujet de la pension à vie et de la régie des rentes du Québec qui a besoin d'être revu.
17 avril 2018 Envoie à tous les députés de l'assemblée générale un mémo sur la relance de la pension à vie.
23 avril 2018 Envoie à tous nos membres la lettre de la relance à vie pour qu'il l'envoie.
27 avril 2018 Envoi massif de lettre concernant la relance à vie à chaque député de circonscription et en parler sur Facebook et sur notre site internet www.attaat.org
30 avril 2018 Faire une nouvelle demande à Loto Québec pour une levée de fond.

Mai 2018

30 mai 2018 **Conseil d'administration de l'ATTAAT.**
30 mai 2018 Assemblée générale annuelle du RÉPAT
31 mai 2018 Conseil d'administration des proches aidants de Rouyn-Noranda.

Juin 2018

14 juin 2018 **Conseil d'administration de l'ATTAAT.**
16 juin 2018 Assemblée générale annuelle
20 juin 2018 Lancement de notre levée de fond.

Juillet 2018

3 juillet 2018 Remplir le formulaire du SACAIS.
10 juillet 2018 Rencontre de l'attaché politique Arnaud Warolin du député et ministre Blanchette.
11 juillet 2018 **Conseil d'administration de l'ATTAAT.**
26 juillet 2018 Rencontre du ministre Luc Blanchette avec trois membres du CA pour discuter de notre financement et du retour de la pension à vie.

Septembre 2018

5 sept. 2018 Publication d'un communiqué sur Facebook pour sensibiliser tous les partis politiques sur la pension à vie.
6 sept. 2018 Rencontre avec trois étudiantes de l'université en travailleuse sociale.
10 sept. 2018 Envoyer un mémo par courriel sur la pension à vie pour les accidentés ainsi que tous les candidats de la région et à tous les chefs de parti.
11 sept. 2018 Rencontre du conseil d'administration de la Pionnière ?
25 sept. 2018 Rencontre Renée Ntagungira du CRC avec d'autres associations.

Novembre 2018

- 14 nov. 2018 **Conseil d'administration de l'ATTAAT.**
22 nov. 2018 Lettre au ministre du Travail pour l'augmentation de notre financement adéquat.

Décembre 2018

- 5 déc. 2018 Lettre aux trois députés de la région pour une rencontre.
14 déc.2018 Tirage de notre levée de fond plus un petit buffet froid et discussions sur différents sujets.
18 déc.2019 Rencontre du conseil d'administration de la Pionnière.

Janvier 2019

- 16 Janv. 2019 Rencontre du conseil d'administration des maisons communautaires.
17 janv. 2019 Rencontre du conseil d'administration de la Pionnière.
28 Janv. 2019 Rencontre de la députée d'Abitibi-Ouest Mme Suzanne Blais.
30 janv. 2019 Conseil d'administration des proches aidants de Rouyn-Noranda.

Février 2019

- 14 févr. 2019 Dîner rencontre avec toutes les associations des maisons communautaires pour mieux se connaître.
27 févr. 2019 Café-rencontre à la salle Laflamme de Rouyn-Noranda

Mars 2019

- 7 mars 2019 **Conseil d'administration de l'ATTAAT.**
8 mars 2019 Journée internationale des femmes
14 mars 2019 L'ATTAAT va se joindre au CTTAE dans les démarches pour corriger la pénalité des victimes d'accident ou de maladie professionnelle qui déposent une demande de RRQ.
15 mars 2019 Assisté à la journée en droit social et du travail à Montréal où plusieurs conférenciers et conférencières sont venus nous parler du retour au travail après une lésion professionnelle : Quelle mise en œuvre pour les travailleuses et travailleurs précaires ?
19 mars 2019 Rencontre du conseil d'administration de la Pionnière.
21 mars 2019 Café-rencontre à Val-d'Or
26 mars 2019 Café-rencontre à Amos
28 mars 2019 Café-rencontre à la Sarre

Sigles utilisés

AGA :	Assemblée générale annuelle.
ATTAAT :	Association des travailleuses et travailleurs accidentés (es) de l'Abitibi-Témiscamingue.
CTTAE:	Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie.
UTTAM :	Union des travailleuses et travailleurs accidentés de Montréal.
CRC:	Conférence religieuse canadienne.
CSN :	Confédération des syndicats nationaux.
CNESST :	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec.
FTQ :	Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec.
RÉPAT :	Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue.
RPARN :	Regroupement des proches aidants de Rouyn-Noranda.
SACAIS :	Secrétariat à l'action communautaire automne et aux initiatives sociales.
SEECAT :	Syndicat de l'enseignement du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.
SEUAT :	Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue.
SPGQ :	Syndicat regroupant l'ensemble des professionnels du gouvernement du Québec.

Plan d'actions 2019-2020

BUT OU OBJECTIF GÉNÉRAL : Faire connaître à la population en général, aux travailleuses et travailleurs accidentés (es) en particulier l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés (es) de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	-Support aux accidentés du travail.	-Soutien -Accompagnement -Formation	-Assurer un service continu	-Améliorer l'efficacité des démarches des accidentés du travail.
MOYENS	-Cafés-rencontres -Animation	-Écoute et soutien dans leurs démarches	-Ouverture à temps plein du bureau de l'association	-Dossiers collectifs -Rencontre ponctuelle avec la CNESST et autres
RESPONSABLES	Yvan Arseneault Nada Rais	Yvan Arseneault Nada Rais	Yvan Arseneault Nada Rais	Yvan Arseneault Nada Rais
ÉCHÉANCIERS	De façon continue	De façon continue	De façon continue	De façon continue
INDICATEURS DE CHANGEMENTS	-Diminution des préjugés -briser l'isolement -Entraide entre pairs -Conscientisation -Sensibilisation	-Augmentation du bien-être Psychologique -Augmentation des connaissances techniques	-Augmentation du nombre de membre -Stabilisation du membership -Nombre d'heures d'ouverture	-Amélioration des services de la CNESST -Diminuer les pressions sur les accidentés du travail -Meilleure communication entre les deux organismes et autres.

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
- Informer et prendre de l'information sur les accidentés du travail.	- des conférences (ou cafés-rencontres) au niveau régional - Les thèmes seront: Les problèmes vécus par les accidentés de travail et autres (à déterminer)	Nada Rais Yvan Arseneault et membres du conseil d'administration	De façon continue	- Augmentation du nombre de membres - Augmentation de la visibilité de l'ATTAAT - Créer des liens avec d'autres organismes à travers la région
OBJECTIFS	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
- Sensibilisation - Promotion - Information	- Rencontre des députés et autres associations.	Nada Rais Yvan Arseneault et membres du conseil d'administration	De façon continue	- Augmentation du nombre de tracts distribués
OBJECTIFS	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
- Sensibiliser la population à la réalité des accidenté(es) - Promotion	- Journal Le Lésionnaire minimum 4 fois par année - AGA - Site Web - Médias - Dépliants	Nada Rais Yvan Arseneault et membres du conseil d'administration	De façon continue	- Augmentation du nombre de lecteurs du journal. - Augmentation du nombre de membres - Augmentation de la visibilité de l'ATTAAT
OBJECTIFS	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
- Réfléchir à des activités de financement	- SACAIS - Cartes des membres - Syndicats - C.R.C. - Députés (projet).	Nada Rais Yvan Arseneault et membres du conseil d'administration	De façon continue	- Plus d'argent - plus d'aide aux accidentés - Visibilité - Plus de promotion.

